

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2013

ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 654)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 17

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 3

À l'alinéa 5, après la dernière occurrence du mot :

« postes »,

insérer les mots :

« ainsi que de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'élargissement souhaité du CA de l'ANFR, qui correspond à une demande de meilleure représentation de toutes les parties prenantes liées à un projet d'attribution de fréquences, doit s'étendre à une autorité étatique de santé qui soit à même de rappeler les impératifs et les normes en vigueur.